

**Compte rendu**  
**Séance du Conseil Municipal du 15 février 2018**

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI -- Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Jean-François CAZES - Pascal DEBRABANT - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Pierre TOURRETTE  
Absents excusés : Valérie COSTECALDE - René MARCILLAC (pouvoir à Jean-Louis SOULIE) - Hélène RAPIN (pouvoir à Pascal DEBRABANT) - Annick RAYNAUD - Aurélie TIEULIE (pouvoir à Gérard LEMAIRE) - André TORBIERO (pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) - Francine TRIANO (pouvoir à Robert SOULERY)  
Absents : Alain BREFUEL - Irma CARNUS - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS - Michel DELMAS - Marie MONTEILLET - Sébastien ROUS -  
Secrétaire de séance : Jean-François CAZES

**Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2018**

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2017 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

*Vote à l'unanimité*

**Ajouts de points à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Rénovation thermique des écoles communales : demande de subventions Etat Région Département
- désignation des représentants appelés à siéger à la CLET
- SIAEP HVA : adoption nouveaux statuts
- Adhésion au service médecine du travail du CDG
- Création d'un poste d'adjoint administratif

Le conseil municipal accepte cette modification

*Vote à l'unanimité*

**1 : Réhabilitation d'un logement T4 dans l'ancien presbytère de Cruéjols : validation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire rappelle qu'un logement de type 4 s'est libéré fin 2017 dans l'ancien presbytère de Cruéjols. Ce logement était loué depuis de nombreuses années et de lourds travaux de rénovation doivent être conduits de façon à mettre aux normes d'habitabilité cet appartement. Ce projet intègre les travaux suivants :

- Restructuration complète des espaces, démolition de l'existant
- Mise aux normes énergétiques de l'ensemble (isolation mur, plafond, menuiserie)
- Mise en place d'un chauffage économe en énergie
- Création éventuelle d'ouverture ou restructuration des accès
- Aménagement des espaces privatifs extérieurs.
- Révision de toiture
- Reprises de maçonnerie

Le montant des travaux estimé s'élève à 204 398 € HT soit 245 277 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT : .....	204 398.00 € soit 245 277 € TTC
- Subvention Etat (DETR 30 %) .....	61 319.00 €
- Subvention Département (30% Plaf) .....	61 319.00 €
- Subvention Région (20 %) .....	40 880.00 €
- autofinancement : .....	30 660.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,

**Vote à l'unanimité**

## **2 : Restauration du Monument aux Morts de Cruéjols : validation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire présente l'état actuel du Monument aux Morts de Cruéjols et les travaux nécessaires pour sa consolidation et l'amélioration esthétique des abords. Il rappelle qu'il serait intéressant de réaliser ces travaux avant les cérémonies du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de « La Grande Guerre ».

Ce projet intègre les travaux suivants :

- Restructuration complète des espaces, démolition des grilles
- Nettoyage, sablage avec soin des pierres sculptées
- Réfection des parterres et abords
- Reprise de certains éléments de maçonnerie

Le montant des travaux estimé s'élève à 21 000 € HT soit 25 200 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT : .....	21 000.00 € soit 25 200 € TTC
- Subvention Etat (DETR 30 %) .....	6 300.00 €
- Subvention ONAC (20%) .....	4 200.00 €
- autofinancement : .....	10 500.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,

**Vote à l'unanimité**

## **3 : Travaux d'accessibilité des espaces dans et autour de la salle polyvalente de Cruéjols : validation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire rappelle que le programme d'aménagement aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de ses abords dans le cadre du plan pluri-annuel et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), . Ce projet intègre les travaux suivants :

- Création de sanitaires accessibles
- Création d'une issue de secours
- Création d'un accès suivant les normes d'accessibilités
- Aménagement du parc de stationnement
- Aménagement des abords de la salle

Le montant des travaux estimé s'élève à 148 000 € HT soit 177 600 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT : .....	148 000.00 € soit 177 600 € TTC
- Subvention Etat (DETR 40 %) .....	59 200.00 €
- Subvention Département (25% Plaf) .....	25 000.00 €
- Subvention Région (20 %) .....	29 600.00 €
- autofinancement : .....	63 800.00 €

Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY fait remarquer que le coût semble élevé, supérieur à 1 500 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur Jean-Paul PEYRAC précise qu'il s'agit d'un estimatif réalisé par la Mairie.

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,
- demande à Monsieur le Maire d'établir le dossier ERP pour ce bâtiment

**Vote à l'unanimité**

#### **4 : Aménagement de voiries communales : validation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire propose de conduire plusieurs projets d'aménagement de la voirie communale en 2018. Ces travaux concernent la voie communale située dans le lotissement Palauzet à Cruéjols, la voie de Vieillescazes à Palmas et l'aménagement de chemins ruraux en voies communales à Coussergues.

Le montant des travaux estimé s'élève à 41 638.00 € HT soit 49 965.00 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT : .....	41 638.00 € soit 49 965.00 € TTC
- Subvention Etat (DETR 25 %) .....	10 409.00 €
- autofinancement : .....	31 229.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de l'Etat au titre de la DETR

**Vote à l'unanimité**

#### **5 : Rénovation thermique de l'école de Cruéjols : validation du projet et du plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Maire présente l'audit énergétique réalisé par le SIEDA sur les bâtiments scolaires de Cruéjols. La première partie de cette rénovation porte sur la réfection des menuiseries, l'isolation des combles et le changement des appareillages électriques.

Le montant des travaux estimé s'élève à 26 270.90 € HT soit 31 525.08 € TTC

Le financement prévisionnel de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux HT : .....	26 270.90 € soit 31 524.00 € TTC
- Subvention Etat (DETR 20 %) .....	5 254.00 €
- Subvention Département (20%) .....	5 254.00 €
- Subvention Région (30 %) .....	7 881.00 €
- autofinancement : .....	13 135.00 €

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- approuve le projet et le plan de financement énoncé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers pour qu'ils accompagnent cette opération,

**Vote à l'unanimité**

#### **6 : Raccordement au réseau électrique d'une habitation Chemin de la Raingue à Cruéjols : participation à verser au SIEDA**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DL201710-63 en date du 11 octobre 2017 selon laquelle la commune s'engageait à verser au SIEDA la contribution restant à charge de la Commune pour l'alimentation d'une construction Chemin de la Raingue à Cruéjols. Il propose de revoir cette délibération en tenant compte des nouveaux montants fournis par le SIEDA. Le coût estimatif des travaux s'élève à 10 264.18 Euros T.T.C. Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le S.I.E.D.A., la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 130,00 Euros.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide,

- de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 130.00 euros correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après l'aide apportée par le S.I.E.D.A.

**Vote à l'unanimité**

### **7 : Délibération pour fixer le montant de la taxe de raccordement au réseau assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que pour ce qui concerne les zones d'assainissement collectif, la commune à la charge de faire réaliser les travaux de raccordement au réseau d'eaux usées.

Ce raccordement est obligatoire et s'accompagne d'une participation forfaitaire pour raccordement.

Il rappelle que depuis la création de la commune nouvelle, ce tarif n'a pas été harmonisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le montant de la taxe de raccordement sur la commune à 500 € pour tout branchement réalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- précise que cette participation est à payer par les propriétaires des habitations qui n'ont jamais été raccordées au réseau.
- précise que les travaux de branchement des installations au tabouret de raccordement restent à la charge du propriétaire

**Vote à l'unanimité**

### **8 : Délibération pour approuver le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement**

Monsieur Gérard LEMAIRE a élaboré le rapport sur le prix et la qualité des services eau et assainissement sur la commune.

Le rapport et sa délibération seront transmis au Préfet et à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le RPQS pour les services eau et assainissement

**Vote à l'unanimité**

### **9 : Réhabilitation des réseaux humides dans le bourg de Coussergues : délibération pour lancer la consultation**

Monsieur le Maire Délégué rappelle au Conseil Municipal que suite à l'Appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Commune a obtenu une aide de 70% pour la suppression de rejet direct d'eaux usées dans le milieu naturel pour les secteurs de la Plaigne et de Montals.

Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de profiter de l'ouverture de tranchées pour renouveler le réseau d'eau potable et d'enfouir les réseaux secs relevant du SIEDA.

Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 772 500 € HT (travaux : tranche ferme et tranches optionnelles 1, 2 et 3, honoraires de maîtrise d'œuvre, imprévus). Dans un souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation des travaux de la Commune (eaux usées, eaux pluviales et eau potable) et du SIEDA (enfouissement des réseaux secs), il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 du décret n°2017-516 du 10 Avril 2017 relatif aux marchés publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur Le Maire à lancer le marché de travaux, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 relatif aux Marchés Publics,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes relative au génie civil des réseaux,

**Vote à l'unanimité**

### **10 : Désignation des représentants appelés à siéger à la CLET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article 1609 C nonies IV du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le nombre de membres de la commission est lui déterminé par le conseil communautaire.

Par délibération du 30 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé le nombre de délégués à 22 membres titulaires et 20 membres suppléants.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation, au sein du conseil municipal de un représentant titulaire et de un représentant suppléant.

Le Conseil municipal, décide

- De nommer Paul REDON, membre titulaire
- De nommer Gérard LEMAIRE, membre suppléant

**Vote à l'unanimité**

### **11 : SIAEP de la Haute Vallée de l'Aveyron : adoption des nouveaux statuts**

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Président du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de l'Aveyron nous invitant à adopter les nouveaux statuts de son syndicat afin de prendre en compte le transfert du budget annexe «eau» de Séverac le Château au SIAEP effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après présentation de ces nouveaux statuts, il propose de valider le texte.

Le conseil municipal,

- décide d'adopter les nouveaux statuts du SIAEP HVA tels qu'ils viennent d'être présentés
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

**Vote à l'unanimité**

### **12 : Adhésion au service médecine du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Monsieur le Maire précise que suite à la fusion des trois communes, la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique n'a pas été signée au titre de la commune nouvelle. Il précise que les trois communes historiques adhéraient à ce service.

Il présente la convention d'adhésion établie par le CDG

Après avoir entendu cet exposé et en après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

**Vote à l'unanimité**

### **13 : Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac met à disposition de la commune un adjoint administratif pour assurer le secrétariat de la mairie de Palmas à raison de 15 hebdomadaires. Il précise que, compte tenu de la charge de travail de la Communauté de Communes, cet agent va réintégrer ses services. Il rappelle que l'agent titulaire du poste d'attachée territoriale est actuellement en disponibilité. De ce fait, il propose donc de créer un poste d'adjoint technique non titulaire, à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (15 h) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.
- demande à Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des emplois de la commune
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

**Vote à l'unanimité**

**14 : Rétrocession d'un chemin désaffecté à Maymac,**

Monsieur le Maire informe que lors d'une vente de terrain par un particulier, il a été constaté que l'emprise de la voie communale desservant le hameau de Maymac sur le cadastre ne correspond pas à la réalité sur le terrain. Il propose de régulariser cette situation et de céder à titre gracieux l'ancien chemin désaffecté.

Il précise que compte tenu du fait que ce chemin n'était pas affecté à l'usage du public, il n'y a pas lieu de réaliser une enquête publique préalablement à l'aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le document d'arpentage établi par le géomètre
- accepte de céder à titre gratuit la nouvelle parcelle correspondant à l'ancien chemin d'une surface cadastrale de 311 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Mathieu ARGENTIER
- décide que les frais de géomètre et d'acte seront pris en charge en totalité par Monsieur et Madame Mathieu ARGENTIER
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

**Vote à l'unanimité**

**Questions et informations diverses**

- Eclairage public : Monsieur REDON donne des informations sur le passage de l'éclairage public en lampes LED. Le coût pour le village de Palmas s'élèverait à 21 000 €. Cette somme serait récupérée sur la consommation sur les 3 ans suivants

- Politique habitat sur le territoire de la Communauté de Communes

- Permanence Aveyron Ingénierie à Espalion pour l'urbanisme

- Attribution de compensation entre la commune et la Communauté de Communes : le montant s'élèverait à 7007 € pour la commune

- Noms des rues et numérotation : Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY demande que ce dossier soit finalisé rapidement

Fin de séance à 22 heures 30